



N° 129

19 mars 2003

Bimensuel

Dans ce numéro



ACTUEL

Avertissement de Pierre Ethenoz: mise au point du Conseil d'Etat et communiqué du chef du CCF.

7

Le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) se profile vers l'extérieur.

12



EMPLOI

35 postes vacants.

8



VIOLON D'INGRES

Daniel Richard, une passion pour les images.

13



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine.

14



MEMENTO

Frederico Garcia Lorca et Ghérasim Luca au théâtre de La Grange de Dorigny.

16

Publication du programme de législature

2003-2007

- les choix et les priorités du Conseil d'Etat
- 60 actions prioritaires
- la nouvelle planification financière
- les mesures touchant le personnel

Le Conseil d'Etat a publié son programme de législature 2003-2007.

Ce programme exprime les choix et les priorités du collège gouvernemental. Il est lié à une nouvelle planification financière qui tient compte de la détérioration de la conjoncture économique, et qui repousse à 2007 l'objectif de l'équilibre budgétaire.

Les choix du Conseil d'Etat prennent notamment la forme d'une liste comportant 60 actions à mettre en œuvre en priorité. Les activités ordinaires, ainsi que les

projets en cours, ne sont pas remis en cause. En revanche, certains projets nouveaux ont été écartés ou repoussés à des temps meilleurs.

Deux mesures toucheront particulièrement le personnel: la stabilisation des effectifs du personnel administratif et technique, ainsi qu'un objectif d'économies sur la masse salariale de 40 millions en 2005, dont les modalités seront négociées avec les associations du personnel.

pages 3 à 6

Véhicules Mobility: le DSE pionnier!

Vous avez pu découvrir dans la dernière *Gazette* (n°128, du 5 mars) le projet du Département des infrastructures (DINF) de revoir sa politique de gestion des déplacements professionnels, basée entre autres sur la mise à disposition de véhicules Mobility. L'article omettait de préciser qu'un véhicule aux couleurs Mobility circule déjà dans l'administration cantonale: il est localisé à la rue du Valentin et est à disposition du personnel du Service des eaux, sols et assainissement. Il vient utilement compléter l'offre de véhicules de service et de voitures privées utilisées pour les déplacements professionnels. Selon la philosophie Mobility, cette voiture rouge, une Opel Agila, est à disposition des abonnés de la firme d'auto-partage durant les heures où elle n'est pas réservée pour les besoins du SESA.

Cette complémentarité fait toute la force de l'auto-partage: alors que les besoins administratifs se concentrent du lundi au vendredi durant les heures de bureau, les utilisateurs privés réservent essentiellement des véhicules en soirée et le week-end.

Ce système est d'ailleurs à la mode: l'année 2002 a vu 8000 clients y adhérer, portant le nombre d'utilisateurs à 52'000. Ils se partagent une flotte de 1750 véhicules

répartis sur un millier d'emplacements situés dans quelque 400 villes. La région lausannoise figure au nombre des agglomérations devant voir le concept se développer en 2003.



COURRIER

Réaction à l'article sur l'engagement de la PCi vaudoise à Expo.02, paru dans *La Gazette* n°125 du 22 janvier 2003 (p.4).

Cuisinier à la PCi depuis de nombreuses années, je ressens un sentiment de frustration à la lecture de l'article mentionné ci-dessus. Pas un mot dans cet article concernant les gens qui travaillent dans l'ombre: je veux parler des cuisines.

Et pourtant il y en avait, et aussi engagés que les membres de la PCi sur le terrain, en surface! Car il fallait bien nourrir tout ce monde. Debout chaque matin avant 4h30 pour préparer les petits déj'prêts pour 5h, et même rythme le soir, avec juste quelques heures de rab l'après-midi!

Au moment des comptes-rendus, il y a toujours des oubliés. Merci d'y penser pour la prochaine manifestation!

Claude Guyaz

Base de données pour le domaine social



<http://www.guidesocial.ch/>

Outil de recherche sur internet pour les professionnels du domaine social, le guide social romand en ligne (GSR) a achevé la mise à disposition de tout ce qui y concerne le niveau législatif cantonal vaudois. Ce sont ainsi des centaines de fiches validées par les services compétents qui sont disponibles sous un clic de souris. Gratuite, la base de données réalisée par l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) en collaboration avec les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Jura permet les recherches par thème ou mot-clé, par canton ou par institution et organisme.

PETITES ANNONCES

A vendre: chaussures de montagne cramponables, type Boreal, en cuir 2 tons gris rose, pointure 10 1/2, portées 1 fois, cause maladie. Cédées 250 francs (neuves: 500 francs. 021 316 21 45.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

A vendre: magnifique table (250cm x 120 cm) et vaisselier en orme massif. Prix: 5900 francs. Tél.: 021 314 50 38 ou 024 492 16 74.

A vendre: meubles Collection GRANGE. Très bon état. Tél. 079 325 11 55.

A vendre: Machine à laver la vaisselle de marque Siemens. Dim: LxLxH 060 /060/ 084 cm. 150 francs. Tél.: 079/547 44 51

A vendre: Opel Vectra gris métal, 1996, 60000 km, toutes options sauf cuir, expertisée, 10 000 fr., à discuter. 079 353 72 26.

A vendre: BMW R80 GS, violet/blanc, 1993, 59000 km, sacoches, expertisée 19.07.02. 4990 francs. Tél.: privé 021 691 47 70 dès 18 heures; prof 021.316.29.00.

A vendre: Remorque transport pour une moto, Heinemann, 1992, avec plancher, expertisée le 12 juillet 2002, très bon état Prix: 790 francs. Tél.: privé 021 691 47 70 dès 18 heures; prof 021 316 29 00.

Tennis: abonnement annuel dans un club à l'avenue d'Ouchy, à Lausanne. Court en tartan à l'abri du vent. Possibilité de prendre des cours et de jouer toute l'année. Ambiance familiale. 280 francs/an (réductions pour couples) Renseignements: 021 616 82 14.

A vendre: Lausanne-Nord, villa 5 1/2 pièces sur 3 niveaux, cuisine habitable, cheminée de salon, 3 bains, 2 jardins, un garage et une place de parc. Situation très intéressante: tranquillité, dégagement, environnement de verdure, très bon ensoleillement, proche des axes autoroutiers. Commodités à proximité: écoles, bus, magasin, poste. Prix à discuter. Renseignements: 021 652 77 29 (le soir).

A vendre: Espagne, Asturies, maison de rêve sur deux étages avec jardin, dans une crique sauvage et isolée, en bordure directe de l'océan et d'une rivière navigable, possibilité d'aménagements intérieurs et extérieurs, nouvellement repeinte, accès par la route. Tél.: 021 692 44 00.

A louer: Espagne, Costa Dorada, appartement neuf, 3 chambres, 4 pers., piscine communautaire et garage, 5 mn de la mer, 70 km de Barcelone et proximité Tarragone. Tél. 021 801 92 43.

A louer: golfe de St-Tropez, 2 pièces+couvert+jardin, 2-4 personnes, très tranquille et ensoleillé, vue mer bien dégagée, piscine et tennis gratuits, plage privée aménagée à 3 km, animations à proximité. Tél. 021 691 40 54.

Le portail du DIRE est en ligne

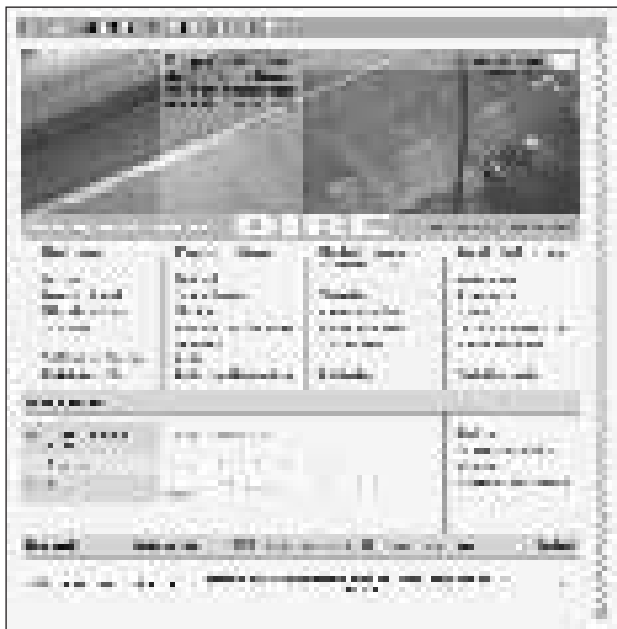
Le nouveau portail du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) a été mis en ligne début mars. Ce portail ouvre notamment sur les sites rénovés dans la foulée, du Service de la Justice, de l'Intérieur et des Cultes (SJIC) et du Service de la Population (SPOP). Tandis que le site d'EtaCom s'y présente dans sa quatrième version.

Les sites du SJIC et SPOP ayant des projets d'importantes restructuration de l'information, sont donc provisoires, mais ont l'avantage, sous cette forme, de s'harmoniser à l'ensemble graphique et de navigation qui est celui du DIRE aujourd'hui. Cette harmonisation visuelle a entraîné une mise à jour de l'information

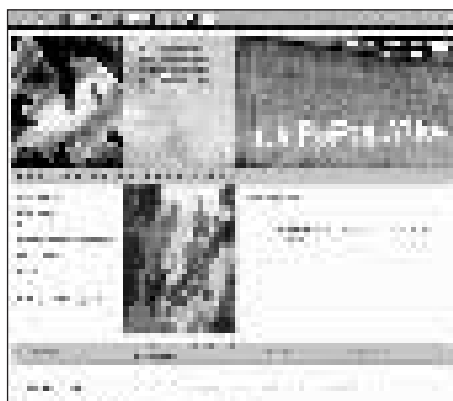
sur ces sites et une mise en lumière de leur rubriques actives.

Une mise en ligne qui coïncide avec l'arrivée du

printemps et qui a été rendue possible par l'excellente collaboration des services avec le webpublisher départemental.



Depuis le portail www.dire.vd.ch l'on peut notamment accéder aux sites rénovés du SJIC, du SPOP et d'EtaCom: www.dire.vd.ch/sjic/index.html; www.dire.vd.ch/spop/index.html et www.dire.vd.ch/etacom/index.html.



La revue de presse figure sur Intranet

A partir du 24 mars, la revue de presse quotidienne fournie par le Bureau d'information et de communication (BIC) ne sera plus disponible sur Lotus et ne pourra être consultée que sur Intranet. En privilégiant cette dernière solution, l'on permet à un plus grand nombre de collaborateurs d'accéder à la compilation journalière des articles de presse ayant pour sujet les activités ou les collaborateurs de l'administration.

Chemin: www.vd.ch, puis cliquer sur Intranet dans la liste des Rac-

courcis, puis sur Revue de presse dans la liste Recherche. Choisir ensuite l'année, le mois et le jour désirés.



Un gouvernement qui gouverne

On ne parlera plus de navigation à vue, d'exercices de pompier ou de nez dans le guidon. Avec son programme de législature, le Conseil d'Etat dispose désormais d'une image globale et prospective, pour les années qui viennent, des travaux placés sous sa direction. Ce n'est pas un catalogue, ni un train de mesures d'économies. Ce n'est pas non plus une prévision de ce qui risque d'arriver. C'est, tout bonnement, l'exposé de la volonté du gouvernement pour la durée de son mandat. Cette volonté s'exprime par des choix de priorités, donc aussi par des renoncements. Le programme de législature provoquera probablement la déception de ceux dont les nouveaux projets ne sont pas classés comme prioritaires, et certainement l'ire des gens et des milieux touchés par les mesures financières. Ce sont les inconvénients inévitables, dans une conjoncture économique morose, d'un gouvernement décidé à gouverner.

Dans son ensemble, l'administration, avec tous les collaborateurs qui la composent, a un intérêt évident à l'existence même du programme de législature. Ce programme dissuadera les services de se lancer dans des projets voués au classement sans suite, et leur montrera dans quelle direction ils doivent investir leurs forces. Il donne une prévisibilité aux décisions que le Conseil d'Etat prendra, ces prochaines années, dans tous les domaines qui relèvent de son autorité. Il est d'autant plus fiable qu'il est cohérent avec la nouvelle Constitution, la planification financière et le plan directeur cantonal. Il aidera les services et les départements, mais aussi les partenaires extérieurs de l'Etat, à replacer leurs problèmes ou leurs revendications sectoriels dans le contexte global que tracent les perspectives financières et les priorités gouvernementales. Last but not least, ce programme et la planification financière qui lui est indissolublement liée devraient cadrer et faciliter grandement, à tous les niveaux, l'élaboration des budgets annuels.

Naturellement, le programme ne sera pas réalisé tel quel au millimètre près, et les chiffres de la planification financière devront être revus périodiquement pour s'adapter aux variations imprévisibles de la conjoncture. La créativité sera toujours requise.

Laurent Rebeaud



Le Conseil d'Etat a publié son programme de législature pour les années 2003 à 2007. Ce programme comporte 60 actions prioritaires. Il est couplé à une planification financière qui prévoit un budget équilibré à l'horizon 2007.

Pour atteindre son objectif financier, le Conseil d'Etat a procédé à des choix sévères parmi les nouveaux projets, et prévu une série de mesures financières rigoureuses qui mettent à contribution d'abord l'administration, mais aussi les communes vaudoises.

LÉGISLATURE 2003-2007

Voici le programme

Au programme: 60 actions à mettre en œuvre en priorité, la simplification des procédures, la stabilisation des effectifs administratifs, des efforts pour tous et un appel à la créativité...

Parmi les actions prioritaires mises en œuvre par le programme de législature figurent la réalisation du métro M2, la construction de nouveaux établissements médico-sociaux, le développement des capacités d'accueil de la petite enfance, l'aide à la construction de logements, ainsi qu'une série de réformes internes visant à accroître l'efficacité de l'administration, à sim-

plifier les procédures et à rapprocher l'Etat des citoyens.

Nouvelle planification financière

La dégradation de la situation économique a contraint le Conseil d'Etat à réviser la planification financière établie en 2001, qui prévoyait le retour à l'équilibre du budget pour 2004. Pour éviter des réductions brutales de prestations, l'objectif

de l'équilibre a été repoussé à 2007. Cela reste un objectif ambitieux, car les tendances actuelles, sans le programme et sans nouveaux projets, aboutiraient à un déficit de quelque 330 millions en 2007.

Le Conseil d'Etat entend atteindre son objectif financier par des mesures rigoureuses. Il a notamment décidé de contenir à 4% l'augmentation annuelle des dépenses dans le domaine

Les choix et la volonté du Conseil d'Etat

Le texte qui suit exprime la ligne générale déterminée par le Conseil d'Etat pour son action gouvernementale jusqu'à la fin de la législature. Il figure en tête du programme.

Ce premier programme de législature du Conseil d'Etat vaudois est le fruit d'un travail en profondeur, conduit dans une conjoncture économique incertaine. Le gouvernement doit simultanément veiller aux conditions de vie de l'ensemble des habitants du canton, prévoir le développement à long terme et réaliser l'assainissement financier de l'Etat. Pour y parvenir, il doit être d'autant plus solide et cohérent que l'environnement est instable. Le programme de législature est l'instrument de cette solidité et de cette cohérence. Dans l'esprit de la nouvelle Constitution, il lie chacun des membres du gouvernement.

Par ce programme, le collège gouvernemental dit sa volonté et ses choix. Il définit un ensemble d'orientations et

d'actions coordonnées entre elles, propres à favoriser la créativité et à canaliser les énergies. La mise en œuvre exigera des efforts de l'Etat et de ses partenaires. Le Conseil d'Etat a veillé à répartir ces efforts aussi équitablement que possible, sans sacrifices disproportionnés. Ce n'est pas un programme d'austérité, mais un programme de rigueur.

La nouvelle Constitution

L'ensemble du programme s'inscrit dans la perspective du développement durable, dont les critères sont applicables à toutes les activités de l'Etat. Sa réalisation sera cadrée par trois documents fondamentaux: la nouvelle Constitution, la planification financière et le plan directeur cantonal. La mise en œuvre de la Constitution interviendra progressivement selon le programme législatif que le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil, et dans lequel il prévoit le traitement prioritaire des dispositions sur le droit de vote des étrangers au niveau communal, de la loi sur les communes, des mesures liées à l'assainissement des finances et de la création d'une Cour des comptes.

L'assainissement des finances n'est pas une fin en soi, mais il est nécessaire à la réalisation des projets porteurs d'avenir. Face à cette nécessité, le Conseil d'Etat a procédé à des choix drastiques pour éviter l'éparpillement des deniers publics. Ce faisant, il a privilégié les objectifs suivants:

- investir pour l'avenir,
- voir à long terme,
- assainir les finances,
- rapprocher l'Etat des citoyens.

Ces objectifs expriment la volonté du Conseil d'Etat et fondent ses choix politiques. Ils se déclinent en une série d'actions prioritaires. Ces actions sont chiffrées et prises en compte dans la planification financière.

Le canton a affronté une crise économique, financière et politique dont il n'est toujours pas sorti. Le Conseil d'Etat en a estimé avec réalisme et lucidité les forces et les faiblesses. Il est convaincu que ce canton a des ressources et des atouts remarquables, qui doivent lui permettre d'affronter avec succès les difficultés actuelles et celles qui s'annoncent, pour autant que chacun participe à l'effort.

de la formation et à 3,5% dans les domaines de la santé et de la prévoyance sociale. En outre, il stabilisera les effectifs du personnel administratif (*précisions à la page 6*).

L'ensemble de ces mesures doit permettre de réduire le déficit de 236 millions.

Pour équilibrer son budget à l'horizon 2007, le Conseil d'Etat veut négocier avec les communes, dont la situation financière globale reste nettement plus favorable que celle de l'Etat, les modalités d'un effort de 100 millions, dès 2006, de leur participation au financement de certaines prestations à la population.

De même, le Conseil d'Etat négociera avec les associations du personnel les modalités d'une réduction de la masse salariale de 40 millions dès 2005.

Une première dans l'histoire du Canton

Ce programme est une première dans l'histoire vaudoise. Il est le fruit d'un travail en profondeur du collège gouvernemental. Il englobe l'ensemble des activités de l'Etat et engage chacun des membres du Conseil d'Etat. Il est cadré par trois documents fondamentaux que sont la Constitution, la planification financière et le plan directeur cantonal, avec lesquels sa cohérence a été minutieusement vérifiée.

(com)

Ce qui va changer pour les collaborateurs de l'Etat



Tous les collaborateurs seront encouragés, et au besoin formés, pour s'adresser aux usagers de telle manière que ceux-ci comprennent les messages et se sentent respectés. (Action N° 60).

Le programme de législature 2003-2007 coïncide avec la mise en application de la nouvelle loi sur le personnel. Il fera appel, chez les collaborateurs, à des capacités de souplesse et de mobilité qui ont été moins développées, ces dernières années, dans le secteur public que dans le secteur privé. Il leur donnera aussi davantage d'autonomie et de responsabilité dans l'accomplissement de leurs missions.

L'autonomie et la mobilité correspondent sans doute à des besoins ressentis par de nombreux collaborateurs qu'excèdent, au

quotidien, la pesanteur des procédures et des contrôles, la rigidité des règlements, le nombre et la longueur des séances auxquelles ils sont tenus d'assister.

Cependant, tous ne sont pas préparés à changer leurs pratiques ou à assumer de nouvelles responsabilités. Réécrire une lettre type pour qu'elle soit comprise de tous ses destinataires, ou renseigner un journaliste sans trahir le secret de fonction, cela s'apprend. Les trois jours annuels de formation offerts à tous les collaborateurs serviront, entre autres, à ces apprentissages. LR

Voici, parmi les 60 actions prioritaires du programme de législature, celles qui concernent le plus directement les activités des collaborateurs de l'Etat:

- 35 **Programme cantonal de développement durable.** Mettre en œuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21).
- 43 **Evaluation des politiques publiques.** Développer l'usage d'outils permettant de vérifier l'efficacité de l'activité de l'Etat; étendre le processus d'évaluation des politiques publiques.
- 44 **Benchmarking.** Développer la gestion comparative des performances, s'inspirer des expériences probantes, reprendre les méthodes qui ont fait leurs preuves («benchmarking»).
- 45 **Simplification des procédés administratifs.** A tout échelon, et notamment avec l'aide de la nouvelle unité d'organisation, revoir et prévenir les procédés administratifs lourds ou inutiles.
- 46 **Normes et standards.** Le Conseil d'Etat veillera à ce que les services intègrent dans leurs activités le principe de standards et critères équitables et raisonnables, à en tenir compte notamment dans toute réglementation, et à se montrer ouverts aux propositions ou critiques des usagers, en particulier des milieux professionnels.
- 57 **Gestion des projets.** Clôturer définitivement la Table ronde; mettre fin à la démarche d'analyse des missions dans sa forme actuelle (au profit d'une approche plus simple et plus efficace d'examen des prestations); alléger fortement les structures de suivi et d'appui à la mise en œuvre des contrats de prestations et au déploiement des démarches qualité; systématiser selon un modèle souple la gestion par objectifs; planifier une quantité raisonnable et gérable de projets.
- 58 **Transparence.** Appliquer rigoureusement la loi sur l'information, et mettre en œuvre un programme de formation à la transparence auprès des cadres de l'administration.
- 60 **Langage officiel.** Revoir systématiquement les formules utilisées dans les publications et les correspondances de l'Etat afin que le langage soit clair pour le destinataire et que celui-ci se sente respecté.

Et si la conjoncture économique empirait?

Le programme de législature se veut réaliste, et tient compte de la tendance défavorable de la conjoncture en 2003. Si cette conjoncture détériorée venait à perdurer au point que les rentrées fiscales soient nettement inférieures aux recettes prévues, et que les charges sociales viennent

à augmenter massivement, il faudrait revoir ce programme. Le réexamen annuel de la planification financière montrera si une révision du programme doit être envisagée.

Le cas inverse pourrait également se produire. Si la conjoncture se retournait dans un sens plus favorable que prévu, il serait possible

au Conseil d'Etat d'autoriser la réalisation de projets qui ont été écartés. Mais dans tous les cas de figure, le programme de législature restera la référence de base pour les choix stratégiques à venir, et les corrections liées à l'évolution de la conjoncture respecteront le cadre général du programme.

Deux mesures du programme de législature touchent particulièrement le personnel: la stabilisation des effectifs des secteurs administratif et technique, et la réduction de 40 millions de la masse salariale prévue pour 2005.

Programme de législature: les mesures touchant le personnel

En 2004, aucune mesure ne s'appliquera aux rémunérations des collaborateurs de l'administration cantonale: les augmentations de salaire seront conformes aux dispositions légales et l'indexation complète sera assurée, sous réserve de l'acceptation du budget 2004

par le Grand Conseil. C'est à partir de 2005 que le Conseil d'Etat prévoit de réaliser une économie de 40 millions sur la masse salariale. Les modalités de cette opération ne sont pas déterminées. Elles seront négociées avec les associations du personnel dans le courant de l'année 2004. Car la loi offre plusieurs possibilités pour contenir la masse salariale.

Le Conseil d'Etat a prévu cette mesure dans l'équilibre des efforts financiers qu'il demande à tous les partenaires de l'Etat. Il lui paraissait notamment impossible de réclamer 100 millions aux communes vaudoises sans démontrer que la fonction publique elle-même contribuerait au redressement des finances cantonales.

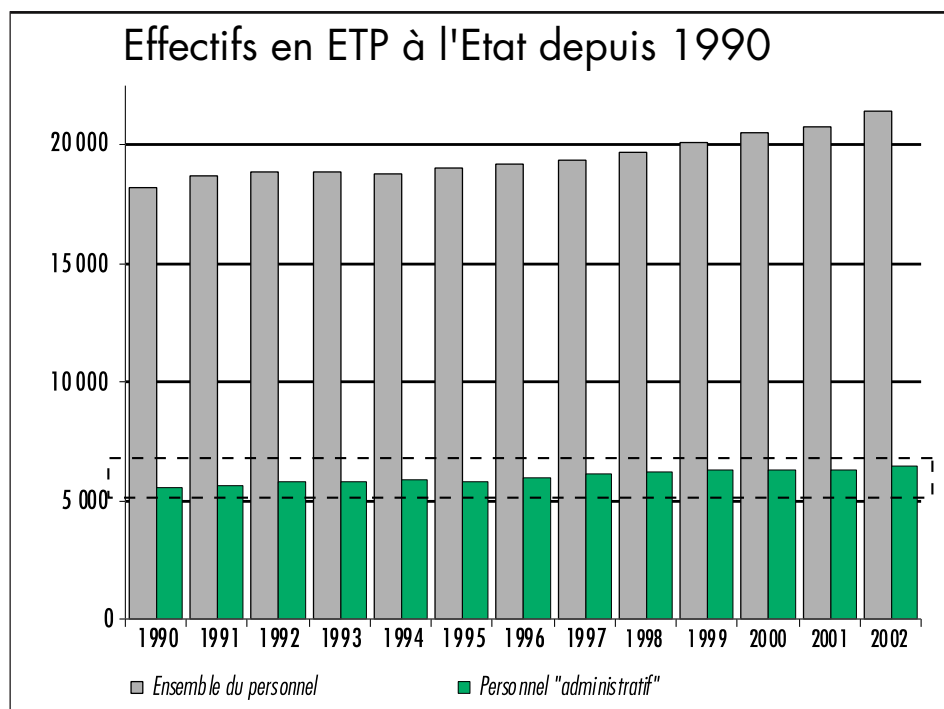
Stabilisation des effectifs

Quant à la stabilisation des effectifs du personnel administratif et technique, elle s'appliquera sur la base des effectifs 2003. Les chiffres exacts de 2003 ne sont pas encore connus, puisque la statistique des effectifs est établie en fin d'année.

Les effectifs du personnel «de front» dans les domaines de la formation et de la santé ne sont pas concernés par cette mesure (voir graphes ci-contre). Le Conseil d'Etat admet qu'ils doivent au moins être adaptés à l'évolution démographique.

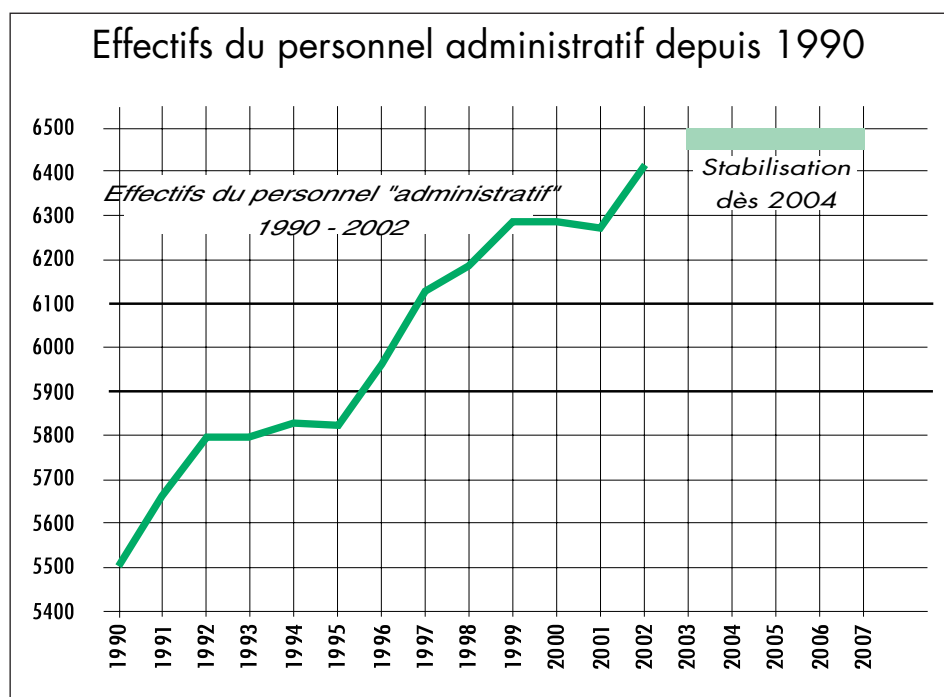
«Cette mesure, précise le programme de législature, n'empêchera pas la création de postes nouveaux destinés à répondre à l'évolution des besoins de la société, mais contraindra l'administration à compenser la création d'un poste nouveau par la suppression d'un poste existant. Cela suppose le développement d'une culture de la mobilité professionnelle et de la formation continue, dans l'esprit de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat.» Les départements et les services auront en outre la faculté de proposer l'abandon ou la réduction de certaines prestations pour pouvoir créer de nouveaux postes dans les secteurs où se manifestent des besoins nouveaux.

Enfin, le Conseil d'Etat se ménage un volant de manœuvre de 50 ETP pour être capable de répondre aux besoins urgents.



Ces graphiques représentent une approximation des conditions dans lesquelles s'appliquera la mesure de stabilisation des effectifs du personnel administratif et technique. Ces effectifs (en vert) ont été calculés en soustrayant du total les magistrats, le personnel enseignant, le personnel soignant, ainsi que les collaborateurs des Hospices et de l'Université.

Dans le graphique ci-dessous, l'échelle correspond à la zone encadrée en traitillé ci-dessus. L'épaisseur de la bande horizontale «stabilisation dès 2004» représente la marge de 50 postes que se donne le Conseil d'Etat pour répondre aux besoins urgents.



Le programme de législature est disponible sur internet, www.vaud.ch. Il peut également être commandé à la Chancellerie, au n° de tél.: 6 05 22.

Avertissement du chef du CCF: la mise au point du Conseil d'Etat

Suite à la polémique suscitée par l'avertissement prononcé à l'encontre du chef du CCF, le Conseil d'Etat a fait une mise au point devant le Grand Conseil. Voici les principaux extraits de ce discours, prononcé par le président du Conseil d'Etat

«Le Conseil d'Etat a un seul objectif, dont il n'a pas dévié depuis le début et dont il n'entend pas se départir: c'est de permettre au Contrôle cantonal des finances de continuer à remplir sa mission dans les meilleures conditions possibles, et avec toute l'autonomie que lui confère la loi sur les finances. Ces dernières années, les interventions et les rapports du Contrôle cantonal des finances nous ont été d'une grande utilité; ils nous ont aidé à prendre des mesures efficaces pour améliorer les processus et pour éviter le gaspillage des deniers publics. Il ne faut pas que cela s'arrête. La fonction du CCF est une fonction permanente au service de l'Etat, nous en avons besoin, elle doit pouvoir continuer à s'exercer pleinement.

«Je rappelle encore que l'avertissement adressé à M. Pierre Ethenoz concerne certains aspects de son comportement personnel. M. Ethenoz a choisi de contester l'existence même des faits qui lui sont reprochés. C'est son droit. Nous n'entendons pas revenir ici sur ces faits, ni les remettre

en discussion. Le Conseil d'Etat n'est pas un tribunal, le Grand Conseil non plus. L'examen des faits contestés par M. Ethenoz sera l'affaire du Tribunal des prud'hommes de l'Administration cantonale prévu par la nouvelle loi sur le personnel. Le Conseil d'Etat s'en remet donc à l'autorité de ce tribunal, dont il attend le verdict en toute sérénité.

Le CCF doit pouvoir continuer à travailler

«Naturellement, la procédure prévue par la loi risque de prendre plusieurs mois. En attendant, le CCF doit continuer à travailler normalement. A cet égard, chacun doit se souvenir que M. Ethenoz conserve toutes ses attributions de chef de service.

«Aujourd'hui, le Conseil d'Etat continue d'espérer que l'avertissement adressé à M. Ethenoz porte ses fruits. Nous ne nous laissons pas perturber par le battage médiatique qui a mis cette affaire, ces dernières semaines, au premier plan de l'actualité cantonale. (...) Tant que ce col-

laborateur continue de remplir sa mission et s'abstient des comportements qui ont donné lieu à l'avertissement, il n'y a, en l'état, pas de décision supplémentaire à prendre.

«Avant de conclure, j'aimerais me prononcer sur trois points qui me paraissent devoir être clarifiés. Il s'agit de la disponibilité du Conseil d'Etat pour un contact direct avec M. Ethenoz, de la position des collaborateurs du CCF, et de la future Cour des comptes.

Contacts avec M. Ethenoz

«Sur le premier point, une lettre publiée dans *24 Heures* du 6 mars, sous la signature du conseil de M. Ethenoz, donne à penser que le Conseil d'Etat aurait refusé de recevoir ou d'entendre M. Ethenoz malgré ses nombreuses demandes dans ce sens. Cette impression ne correspond pas à la réalité. (...)

«Le droit d'être entendu de M. Ethenoz a donc été respecté dans les formes prévues par la loi.

Les collaborateurs du CCF sont hors de cause

«Deuxième point, les collaborateurs du CCF. Le Conseil d'Etat tient à les remercier ici de continuer à travailler avec le dévouement et la conscience professionnelle dont ils ont fait preuve depuis la création du CCF, et à préciser qu'aucun d'entre eux n'est personnellement concerné par l'avertissement de M. Ethenoz. J'aimerais, à leur égard, lever une ambiguïté apparue à la lecture de notre communiqué de presse du 25 février dernier. Ce communiqué disait que M. Ethenoz avait «exercé des pressions sur divers collaborateurs de l'Etat afin d'obtenir des avantages, pour ses collaborateurs et pour lui-même, sur le plan salarial». Cette phrase pourrait donner à penser que tous les collaborateurs du CCF seraient en quelque sorte complices de ces pressions. Que cela soit dit une fois pour toutes: les 18 collaborateurs du CCF sont hors de cause.

La Cour des comptes

«Troisième et dernier point: la Cour des comptes. (...) Les magistrats que vous élirez dans cette Cour des comptes seront complètement indépendants de l'Exécutif comme du Législatif dans l'accomplissement de leur mission. La Cour des comptes jouira donc d'une autonomie et d'une responsabilité plus étendues que l'actuel CCF.

«En attendant que la Cour des comptes ait été mise en place, le CCF doit rester opérationnel et efficace à 100%.»(...)

Le communiqué de Pierre Ethenoz

Voici le texte du communiqué par lequel Pierre Ethenoz a annoncé qu'il en appelait au Tribunal des prud'hommes.

Dans les limites de son devoir de réserve et du secret de fonction, Pierre Ethenoz se doit de réagir brièvement à la publication par le Conseil d'Etat de la décision et des motifs de l'avertissement qui lui a été signifié.

Cette décision injuste a été rendue à la suite d'une brève instruction, secrète et non contradictoire, à laquelle Pierre Ethenoz n'a pas été convié. Tout au plus, a-t-on donné à son conseil, alors en vacances, un délai de deux jours ouvrables pour se déterminer.

Pierre Ethenoz conteste avec vigueur avoir exercé des pressions ou des menaces sur qui que ce soit, dans l'accomplissement de sa mission au service des intérêts

supérieurs de l'Etat.

Il fait observer que ces griefs ne reposent en réalité que sur une seule source dont la crédibilité est éminemment douteuse, en raison des vives tensions qui ont émaillé, par le passé, les rapports entre ces deux personnes.

Pierre Ethenoz est dès lors résolu à porter son cas devant le Tribunal des prud'hommes de l'Administration cantonale, soit une instance judiciaire neutre, respectant la procédure et les droits élémentaires du justiciable, à savoir le droit d'être entendu équitablement.

Cela étant, Pierre Ethenoz, tout en regrettant le discrédit que cette affaire fera probablement rejaillir sur le Contrôle cantonal des finances, continuera d'œuvrer, comme par le passé, avec conscience et détermination, pour mener à bien la mission qui lui a été confiée, mission qui, par essence, s'exerce dans un contexte particulièrement exposé.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DFIN Département des finances

Chef-fe de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: l'Administration cantonale des impôts compte près de 700 collaborateurs/trices, et dirige les 21 offices d'impôts mettant en application la loi sur les impôts directs cantonaux pour l'imposition et la perception des personnes physiques et morales. En qualité de chef-fe de Service, vous assurez la direction de l'Administration cantonale des impôts, y compris les Commissions et recettes, dans l'accomplissement de ses missions, de ses objectifs stratégiques et de ses projets. Avec la Direction des impôts vous conduisez les collaborateurs/trices vers des objectifs opérationnels, dans le respect des ressources financières, matérielles et techniques et selon les règles et procédures établies au sein de l'Administration. Vous mettez en oeuvre les objectifs définis par l'autorité politique en renforçant l'image de service public auprès des clients contribuables et des entreprises (hors-classe).

Renseignements: Mme Isabelle Salomé, 021/316.20.11

Adresse: réf. 4089G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne

Délai de postulation: 21 mars 2003.

Publié dans la FAO le 04.03.03

Préposé aux impôts-receveur (H/F) à l'Office d'impôt du district d'Oron

Mission: relation permanente et de proximité avec les contribuables personnes physiques, leurs mandataires et les autorités publiques. Coordination et direction des collaborateurs et collaboratrices de l'Office en charge de la taxation et de la perception de l'impôt dans le respect de l'application uniforme et cohérente des directives fiscales du canton. Conduite, motivation et formation des collaborateurs de l'Office avec le soutien de la Direction régionale du Centre (cl. 25-27).

Renseignements: Mme Dominique Errassas, 021/316.24.00

Adresse: réf. 4093G, Administration cantonale des impôts, Mme Dominique Errassas, Jomini 8, CP 177 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

(2 postes) Inspecteur/trice fiscal-e B ou A auprès de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: procéder à des contrôles fiscaux approfondis et complexes auprès des contribuables (personnes physiques ou morales). Déterminer l'(in)exactitude des éléments déclarés et déceler les éventuelles insuffisances de taxation pour aboutir, si besoin est, à un rappel d'impôt/une décision de taxation définitive ou/et un prononcé d'amende. Défendre les intérêts du fisc lors des auditions des contribuables ou/et de leur mandataire à tous les stades de la procédure administrative et pénale fiscale.

Renseignements: M. Jacques Suter, 021/316.25.09

Adresse: réf. 4076G et 4077G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Publiés dans la FAO le 04.03.03

Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A (Taxateur/trice fiscal-e) auprès de l'Office d'impôt des Personnes morales 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des Personnes Morales et des Autres Personnes Morales (associations, fondations, etc). Prendre les décisions de taxation en appliquant les dispositions légales en vigueur. Établir les taxations d'office. Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du canton et assurer les relations avec les contribuables et mandataires.

Renseignements: M. Gabriel Nicod, 021/316.20.63

Adresse: réf. 4080G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 04.03.03

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Secrétaire ou Premier/ère secrétaire A pour le Secrétariat général 100%

Mission: vous êtes responsable du secrétariat du Secrétariat général et assurez, en collaboration avec le reste de l'équipe administrative, l'accueil et la réception pour cette entité d'une quinzaine de collaborateurs. Vous assurez en particulier le secrétariat du Secrétaire général du Département (courrier, agenda, échéancier, etc). Vous effectuez toutes les tâches d'un secrétariat de direction, ainsi que des travaux de planification et d'organisation. Vous êtes amené-e à remplacer pendant ses absences la secrétaire du chef de département.

Renseignements: M. Jérôme Frachebourg, 021/316.45.02

Adresse: réf. 4037G, Secrétariat général du DSE, M. Antonio Racciatti, Place du Château 1 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.03.03

(3 postes) Aide de police (H/F) pour la Police cantonale, Lausanne 100%

Mission: lavage, entretien de base et maintenance des véhicules et du matériel d'intervention. Patrouilles, collaboration sur les lieux d'accident et lors de contrôles de circulation. Escorte de transports spéciaux. Régulation du trafic. Entretien des locaux. Menus travaux de bureau. Remplacement divers (réception, ordonnance postale, etc.). Organisation des repas lors des services nocturnes (cl. 7-11).

Renseignements: M. Dominique Rossi, 021/644.48.04

Adresse: réf. 4083G, 4084G et 4085G, Police cantonale, M. Pierre-André Fardel, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 11.03.03

(2 postes) Aide de police (H/F) pour la Police cantonale, Lausanne et Yverdon-les-Bains 100%

Mission: lavage, entretien de base et maintenance des véhicules et du matériel d'intervention. Patrouilles, collaboration sur les lieux d'accident et lors de contrôles de circulation. Régulation du trafic. Entretien des locaux. Menus travaux de bureau. Remplacement au central téléphonique (gestion des appels téléphoniques et radiotéléphoniques, gestion électromécanique des tunnels). Organisation des repas lors des services nocturnes (cl. 7-11).

Renseignements: réf. 4086G (lieu de travail: Lausanne): M. Marc Contat, 021/967.33.21. Réf. 4087G (lieu de travail: Yverdon-les-Bains): M. André Deppen, 024/557.70.21

Adresse: réf. 4086G et 4087G, Police cantonale, M. Pierre-André Fardel, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 11.03.03

Aide de police (H/F) pour la Police cantonale, Yverdon-les-Bains 100%

Mission: Gestion des appels téléphoniques et radiotéléphoniques, gestion électromécanique des tunnels. Travaux de bureau et classement divers, organisation des repas lors des services nocturnes (cl. 7-11).

Renseignements: M. André Deppen, 024/557.70.21

Adresse: réf. 4088G, Police cantonale, M. Pierre-André Fardel, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

Employé-e d'administration pour la Police cantonale 100%

Mission: contribution administrative au service de l'infocentre: constitution et classement des dossiers de police. Saisie informatique. Préparation de dossiers pour le microfilmage et divers travaux de secrétariat (cl. 10-12).

Renseignements: M. Roger Müller, 021/644.81.70

Adresse: réf. 4097G, Police cantonale, M. Pierre-André Fardel, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 18.03.03

Cantonnier/ère des lacs et cours d'eau pour le Service des eaux, sols et assainissement, Yverdon-les-Bains 100%

Mission: travaux d'entretien des cours d'eau corrigés selon les instructions d'un chef cantonnier ou d'un premier cantonnier en conformité avec la loi sur la police des eaux du 3 décembre 1957 (cl. 8-10).

Renseignements: M. René Pradervand, 024/425.46.16

Adresse: réf. 4102G, Service des eaux, sols et assainissement, M. René Pradervand, Rue Entremonts 24 - 1400 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 11.03.03

DEC Département de l'économie

(2 postes) Chargé-e de recherche (Délégué-e aux conseils et aux contrôles dans l'hôtellerie-restauration) 100%

Mission: veiller à l'information et au respect des dispositions légales et conventionnelles dans le secteur de l'hôtellerie-restauration dans le cadre de l'application de la convention tripartite conclue en décembre 2002 entre l'Etat de Vaud et les partenaires sociaux

de la branche d'activité, accord destiné à lutter contre le travail illicite dans ce secteur ou accompli par toute personne exerçant une activité similaire (cl. 22-25).

Renseignements: M. François Czech, 021/316.61.31

Adresse: réf. 4108G et 4109G, Service de l'emploi, Inspection cantonale du travail, M. François Czech, Rue Marterrey 5 - 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 18.03.03

Employé-e d'exploitation spécialisé-e pour la Garderie Mosaïque 70%

Mission: nettoyages, tenue des locaux, travaux manuels (effectuer de menues réparations) (cl. 8-10).

Renseignements: Mme Bénédicte Muller, 021/314.49.70

Adresse: réf. 4073G, Garderie Mosaïque, Mme Bénédicte Muller, Mont-Paisible 20 - 1011 Lausanne.

Publié dans la FAO le 04.03.03

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice du Gymnase d'Yverdon 100%

Mission: Le directeur ou la directrice exerce les compétences qui lui sont dévolues par la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, la loi scolaire et le règlement des gymnases. Il/elle peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses compétences à ses collaborateurs et collaboratrices. Il/elle est responsable, en dernier ressort, de toutes les activités pédagogiques de l'établissement. Il/elle répond de son établissement envers le département et assure les relations avec les autres établissements. Le directeur ou la directrice est responsable : de la surveillance de l'enseignement, notamment par des visites de leçons; de l'organisation et du bon déroulement des examens; de la répartition de l'enseignement et de l'horaire des maître-sse-s et des élèves; du respect de la discipline; de l'observation des dispositions légales et réglementaires par les maître-sse-s et les élèves. Il/elle favorise les relations avec les parents. Tout en cherchant à donner l'unité désirable aux enseignements dans les classes de même niveau, aux méthodes pédagogiques et aux moyens de discipline, le directeur ou la directrice laisse aux maîtres la latitude compatible avec l'efficacité d'un enseignement équilibré (hors-classe).

Renseignements: M. Philippe Lavanchy, 021/316.34.02

Adresse: réf. 4054G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. Philippe Lavanchy, Couvaloup 13 - 1014 Lausanne.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par courrier postal jusqu'au 11 avril 2003.

Publié dans la FAO le 12.03.03

Directeur/trice adjoint-e pour l'Ecole Technique - Ecole des Métiers Lausanne (RTML) 100%

Mission: assiste et remplace le directeur dans la gestion générale de l'établissement. Le poste est une fonction de direction, le directeur adjoint ou la directrice adjointe fait partie du conseil de direction. Responsable de l'organisation pédagogique de l'établissement et des relations avec les élèves ou leurs représentants. Préside le conseil pédagogique, la conférence des notes et le conseil de discipline (cl. 29-31).

Renseignements: M. Philippe Béguelin, 021/316.77.01

Délai de postulation: 9 avril 2003

Adresse: réf. 4101G, ETML, M. Philippe Béguelin, Rue Sébeillon 12 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

Secrétaire H/F pour l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) 100%

Mission: assurer le secrétariat du directeur d'un important établissement de formation professionnelle. Gérer les dossiers et la correspondance. Effectuer toutes tâches inhérentes à une école professionnelle en relation avec la fonction (cl. 15-18).

Renseignements: Mme Murielle Verdon, 021/316.95.17

Adresse: réf. 3996G, EPCL, M. Laurent Zavagno, Ch. de la Prairie 11 - 1007 Lausanne.

Publié dans la FAO le 11.03.03

Employé-e d'administration pour le Service de la formation professionnelle, Office de la HESV 80 à 100%

Mission: assurer le secrétariat de l'office de la Haute école spécialisée vaudoise HESV (correspondance, agendas, téléphones, organisation de séances, prise de procès-verbaux, classement etc.). Gérer des données relatives aux écoles HESV et HES-S2 santé-social (statistiques, décomptes, relevés, etc.) (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Anne-Marie Maillefer, 021/316.63.61

Adresse: réf. 4053G, Service de la formation professionnelle, Mme Anne-Marie Maillefer, Rue St-Martin 24 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

Maître-ssse A d'enseignement professionnel supérieur (branches scientifiques et techniques, construction en bois) pour l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: chargée-e des cours, exercices et projets de construction en bois (en formation à plein temps et en emploi). Proposer des cours de formation continue et/ou post-grade. Assumer, à moyen terme, la direction (ou co-direction) des laboratoires de statique et d'essais des structures (travaux des étudiants, prestations de service et Ra&D). Diriger les travaux de diplôme et de recherche ainsi que les prestations de service dans son domaine. Rechercher et traiter des mandats. Participer, sur les plans de l'EIVD, de la HESSO et Suisse aux activités des instituts, centres et réseaux de compétences pour ce qui concerne la construction en bois. Eventuellement, enseigner d'autres matières du domaine des structures porteuses (cl. 30-32+3%).

Renseignements: M. René Oguey, 024/423.22.02

Adresse: réf. 4079G, Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud, Mme Fabienne Seuret, Rte de Cheseaux 1, Case postale - 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 11.03.03

Maître-ssse d'enseignement professionnel A (anglais et allemand, ou anglais et français) pour l'Ecole professionnelle du Chablais à Aigle 100%

Mission: enseignement anglais-allemand ou anglais-français aux étudiants et apprentis de maturité professionnelle et aux apprentis de commerce (cl. 24-28).

Renseignements: M. Gérald Hadorn, 024/466.66.35

Adresse: réf. 4078G, Ecole professionnelle du Chablais, M. Gérald Hadorn, Av. des Marronniers 3 - 1860 Aigle

Publié dans la FAO le 11.03.03

Ouvrier/ère principal-e A ou B (Mécanicien-électricien H/F) au Service d'exploitation technique de l'Université de Lausanne 100%

Mission: maintenance et entretien des bâtiments et des installations techniques de l'université, notamment le chauffage, la ventilation,

la climatisation, l'électricité, la détection incendie, les ascenseurs, etc. Participation au service de piquet englobant également la sécurité des personnes et des biens, sur tout le site de Dorigny. Participation aux séances de chantier pour les nouvelles constructions et pour les transformations. Mises en service, essais, réglages des nouvelles installations. Maintenance du système M.C.R. Gestion des consommations. Etablissement des graphiques et bilans. Propositions pour amélioration des performances. Réglage des installations CVSE.

Renseignements: M. Werner Sonnenschein, 021/692.24.24

Adresse: réf. 4092G, Bureau de gestion de l'UNIL, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

DINF Département des infrastructures

Architecte A ou Ingénieur-e A (Responsable de projets d'infrastructures et espaces publics) pour le Service des transports 100%

Mission: planification de projets d'infrastructures de transport et d'aménagements urbains de la compétence du service (places de gares, espaces publics, nouvelles infrastructures). Conseils aux entreprises, aux régions et aux communes dans le domaine de la planification des projets d'infrastructures et d'aménagement d'espaces publics (cl. 27-30).

Renseignements: M. Yves Delacrétaz, 021/316.70.47

Adresse: réf. 4095G, Service des transports, M. Yves Delacrétaz, Rue du Valentin 10 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

Géographe B ou Ingénieur-e B (Responsable de l'observatoire de la mobilité) 100%

Mission: élaborer et gérer l'observatoire de la mobilité (cl. 24-28).

Renseignements: M. Yves Delacrétaz, 021/316.70.47

Adresse: réf. 4094G, Service des transports, M. Yves Delacrétaz, Rue du Valentin 10 - 1014 Lausanne.

Publié dans la FAO le 11.03.03

Ouvrier/ère principal-e A (Electricien-ne d'entretien et de maintenance) pour le Centre d'entretien de l'électromécanique, Service des routes 100%

Mission: assurer de manière indépendante la maintenance et l'entretien des alimentations 230V avec leurs infrastructures, ainsi que des installations électromécaniques de signalisations et de régulation du trafic. Surveiller les alarmes et les défauts des installations remontées par le système de gestion. Suivre les travaux effectués par des entreprises privées. Tenir à jour les dossiers et les plans techniques (cl. 15-17).

Renseignements: M. Gabriel Lienhard, 021/316.76.81

Adresse: réf. 4091G, Centre d'entretien de l'électromécanique, M. Gabriel Lienhard, Centre Blécherette - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.03.03

Ouvrier/ère (Employé-e de laboratoire/aide-laborantin-e) 100%

Mission: dans le cadre des exigences de qualité du laboratoire qui est accrédité «Swiss Testing Service» (ISO 17025) par l'Office

fédéral de métrologie, effectuer l'entretien, les réparations, le nettoyage des équipements du laboratoire (machines, véhicules, locaux). Assister le personnel technique dans l'exécution de leurs tâches en effectuant: des prélèvements, des préparations, des essais sur chantier et en laboratoire; le stockage et l'élimination des matériaux d'essais; des contrôles et étalonnages d'équipements d'essais (cl. 8-11).

Renseignements: M. Claude Bron, 024/426.01.70

Adresse: réf. 4090G, Service des routes, Laboratoire d'essais des matériaux, M. Claude Bron, Champs-Lovats 29 - 1401 Yverdon-les-Bains.

Publié dans la FAO le 04.03.03

(2 postes) Employé-e d'entretien des autoroutes pour le Centre d'entretien des RN, Yverdon-les-Bains 100%

Mission: assurer de manière indépendante la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judicieux de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer sur place la coordination des activités d'une équipe de collègues exécutant des travaux d'entretien courants ou urgents sur la route. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jacques Grand, 024/423.83.61

Adresse: réf. 4099G et 4100G, Centre d'entretien des RN, M. Jacques Grand, Rte de Lausanne 30 - 1400 Yverdon-les-Bains

Publiés dans la FAO le 11.03.03

Employé-e d'administration au Service des bâtiments, monuments et archéologie 100%

Mission: assurer le secrétariat des sections Etudes & Réalisations et Travaux & énergie: coordination entre le secrétariat et le personnel technique; fonction de correspondant-e bureautique (participation aux séances de coordination départementales et d'information sur les prestations à fournir en faveur des collaborateurs du service). Gestion de la documentation photographique des collaborateurs techniques (cl. 10-12).

Renseignements: M. Fritz Haenni, 021/316.73.03

Adresse: réf. 4107G, Service des bâtiments, monuments et archéologie, M. Fritz Haenni, Riponne 10 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 18.03.03

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 5^e arrondissement, Moudon 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretenir les chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public (cl. 8-10).

Renseignements: M. Christophe Authier, 021/316.02.26

Adresse: réf. 4111G, Voyer du 5^e arrondissement, M. Christophe Authier, Pl. de la Gare 7, CP 290 - 1510 Moudon

Publié dans la FAO le 18.03.03

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 7^e arrondissement, Payerne 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretenir les chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public (cl. 8-10).

Renseignements: M. Pierre Gavillet, 026/662.37.25

Adresse: réf. 4112G, Voyer du 7^e arrondissement, M. Pierre Gavillet, Rue du Temple 6 - 1530 Payerne

Publié dans la FAO le 18.03.03

OJV Ordre judiciaire vaudois

Responsable H/F du Bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire 100%, temps partiel envisageable

Mission: Expérimenter et évaluer l'opportunité de la mise en place d'une fonction de médiation en matière d'administration judiciaire dans le Canton de Vaud. Favoriser, à cet égard, la prévention et la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et offices judiciaires et les justiciables ainsi qu'aider ces derniers dans leurs rapports avec les autorités et offices judiciaires. Contribuer à la réflexion stratégique visant à proposer des améliorations du service public cantonal en matière d'administration judiciaire (cl. à déterminer).

Renseignements: M. Eric Cottier, 021/316.51.11

Adresse: réf. 4025G, Secrétariat général de l'OJV, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Délai de postulation: 24 mars 2003

Publié dans la FAO le 11.03.03

Huissier/ère des Justices de paix des districts d'Orbe et de La Vallée 50%

Mission: veiller au bon déroulement des audiences et des interventions à l'extérieur de l'office. Collaborer aux tâches générales de l'office (cl. 12-15).

Renseignements: M. Charles-Emile Cuhat, 021/866.15.07

Adresse: réf. 4075G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Délai de postulation: 19 mars 2003

Publié dans la FAO le 04.03.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)

Des statistiques pour quoi faire?

Le Service de recherche et d'information statistiques, le SCRIS ou «Statistique Vaud», récolte, analyse, décompose une foule de chiffres résultant de l'activité quotidienne de l'administration. Et tend de plus en plus à vendre ses compétences à d'autres cantons. Une synergie qui s'est récemment concrétisée par l'intégration du Bureau statistique de la Ville de Lausanne.



Jean Campiche, chef de service de «Statistique Vaud», le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Fort de ses trente collaborateurs, le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS), est le service du genre le plus doté des cantons romands – après Genève – et de nombre de ses homologues alémaniques. «Les gros cantons ont rapidement compris l'importance de pouvoir compter sur un office statistique; celui du canton de Vaud est né relativement tard, en 1971», explique son chef Jean Campiche.

Un outil pour mieux décider

Si la raison d'être d'un tel service est de produire des statistiques, il est aussi, aux

yeux de Jean Campiche, «un outil d'aide à la décision», un outil qui permet d'opter pour tel ou tel choix politique, en matière de logement, de santé ou d'éducation, en se basant sur des chiffres et des projections, reflets de réalités que l'on retrouve sur le terrain. La Loi sur la statistique cantonale impose au Conseil d'Etat d'adopter un plan statistique cantonal à la fin de chaque année civile. Son objet? A l'instar «des dents d'un râteau», ce plan doit identifier tous les projets conduits au sein de l'administration, petits et grands, qui présentent une nature statistique (ressources humaines, finances,...). Il doit également répertorier quelque huitante statistiques périodiques (chômage, logements vacants,...) et des intentions qui demeurent pour l'instant en l'état car les moyens manquent pour leur donner une suite. Enfin, le plan se doit de dresser un état des lieux de dossiers en cours, à l'exemple de l'informatisation de l'administration cantonale des impôts qui permettra à terme de simuler des chiffres sur l'évolution de la puissance fiscale du canton. A l'exemple encore du recensement scolaire qui permettra, via l'attribution d'un numéro d'élève, de suivre le cursus des jeunes Vaudois.

Cueillette de chiffres

L'administration est une grande pourvoyeuse de données. Au SCRIS ensuite de les décortiquer, de leur donner un sens.

Dans les faits, comment cela fonctionne-t-il? Douze groupes thématiques ont été créés, chacun d'entre eux formé de 6 à 10 personnes appartenant aux cadres supérieurs de chaque département. Economie, population, santé, éducation ou construction, autant de thèmes pour lesquels les groupes sont chargés de régulièrement mettre à jour production et projets statistiques.

Les richesses de PISE

Outre les statistiques internes à l'administration, le SCRIS s'est fait une spécialité de mettre en tableaux, en courbes et en colonnes les données régulièrement fournies par l'Office fédéral de la statistique et autres offices fédéraux. Des wagons de chiffres, rébarbatifs et incompréhensibles au commun des mortels, sont stockés dans une base de données, plate-forme d'information statistique (PISE) gérée par le SCRIS. «Nous avons fait le pari d'investir dans des techniques nouvelles qui nous permettent, grâce à des bases de données énormes, d'analyser et de rendre exploitables des masses de chiffres en peu de temps. Une performance qui permet au SCRIS de se profiler vers l'extérieur, de vendre ses prestations à d'autres cantons», affirme Jean Campiche. Ainsi, son service peut-il compter sur les compétences d'une pointure en matière de perspective démographique dont les analyses statistiques sont achetées par les cantons du Tessin, de Genève, de Neuchâtel et la Ville de Lausanne.

«Dans le monde de la statistique les cantons collaborent bien», se réjouit Jean Campiche qui, s'il prône une certaine centralisation du fait du coût des techniques de pointe, source de gain en productivité, s'empresse de souligner l'importance de conserver des compétences sur le terrain.

Synergie avec les statistiques de la Ville de Lausanne

Une convention signée en 2002 entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne a abouti à l'intégration du Bureau lausannois de la statistique (soit 2,5 personnes) au SCRIS où il forme, depuis un peu plus d'un mois, une section. «Nous offrons les moyens et nos collègues lausannois nous fournissent leurs connaissances en matière de statistiques urbaines», explique Jean Campiche dont le service s'est engagé à imprimer deux Communications statistiques annuelles

Boulimie de chiffres

«Toutes nos prestations extérieures sont payantes», rappelle Jean Campiche en ces temps de chasse aux économies, et les publications du SCRIS n'échappent pas à la règle. Outre les six numéros annuels de *Numerus*, qui tire à 2000 exemplaires depuis 20 ans, le SCRIS édite depuis 26 ans l'*Annuaire statistique du canton de Vaud* et, depuis l'année passée, un *Annuaire statistique Santé et Social* ainsi que, vêtue de vert, une nouvelle revue, *Communication statistique*, sur le canton de Vaud. Il projette en outre de produire une série *Communication statistique* pour la ville de Lausanne, qui arborera, elle, une robe rouge (voir texte principal). – AG



Daniel Richard, une passion pour l'image



Chez Daniel Richard, les bobines double huit du grand-père, sa première caméra Bolex, achetée avec ses économies et l'aide paternelle, et sa vieille colleuse côtoient le matériel sophistiqué nécessaire à la réalisation de films vidéo ou digitaux.

«**J**e me sens soulagé d'avoir fini car j'ai peiné, j'ai tiré la langue, mais je suis aussi heureux et satisfait d'avoir créé quelque chose». Lui qui éprouve une admiration infinie pour tous ceux qui par la grâce de leur imagination et de leur sens artistique donnent vie qui à un tableau, qui à une chorégraphie ou à une sculpture, est en train d'achever la réalisation de son cinquième film vidéo. Un film auquel Daniel Richard a consacré des mois de travail, entre les prises proprement dites, le tri des scènes, l'écriture d'un

scénario dont les mini-sujets doivent être guidés par un fil rouge, le montage, le choix de la musique ou la recherche en bibliothèque et sur le net d'informations destinées à alimenter les commentaires. Au final, un documentaire sur l'Islande d'une quinzaine de minutes, qu'il projettera à ses amis, à ses proches, à d'autres vidéastes amateurs et qu'il soumettra au verdict de concours romands ou nationaux*.

Il se dit lui-même peu expansif, sensible, mais lorsqu'il raconte sa passion pour les images – photographies, films en Super 8

ou films vidéo –, de douce et posée, la voix de Daniel Richard se colore au fil de ses aventures. Gamin fasciné par les bobines d'un grand-père qu'il n'a pas connu mais qui a furieusement et brièvement tourné entre 1938 et 1942 des films en double huit. Aux scènes de famille succèdent des tranches d'activités de l'entreprise familiale spécialisée dans la ferblanterie et la couverture, fondée en 1908 et conduite aujourd'hui par le frère aîné. Adolescent, il réalise ses premiers bouts de film avec le matériel du grand-père, une caméra à ressort, avec pour thème la famille ou les camps de boy-scouts. Le virus ne le quittera dès lors plus. Tout comme celui de l'ailleurs. Les Etats-Unis, la Namibie, le Rajastan ou le Kenya, autant de voyages, autant de documentaires qu'il peaufine chez lui, d'abord avec sa vieille colleuse puis à l'aide de bancs de montage de plus en plus sophistiqués lorsqu'en 1995 il se décide pour la vidéo. «C'est un passage qui a nécessité un long temps d'adaptation, après 18 ans de Super 8 et 15 films, et qui m'oblige à me renouveler sans cesse, au rythme soutenu des évolutions techniques». Loin de s'en plaindre, même si l'aspect financier de cette évolution le contrarie comme tout un chacun, il la considère comme une chance de se remettre en question, d'éviter la stagnation.

Une façon aussi d'alimenter un rêve, une passion, presque aussi secrète que l'homme, puisque inconnue de nombre de ses collègues de travail. A moins qu'ils en aient entraperçu une facette lors de l'un des Noëls du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) où il officie comme photographe attiré. Collaborateur depuis 16 ans à l'Etat de Vaud, Daniel Richard travaille depuis 13 ans en qualité de contrôleur à l'Autorité de surveillance des fondations. Une connaissance des méandres de la maison qu'il aimerait pourquoi pas utiliser dans le cadre d'un film sur l'administration, «si je dispose un jour du temps et des moyens nécessaires».

Annika Gil

(suite de la p.12) pour la Ville de Lausanne, à produire un site Internet et à travailler sur les perspectives démographiques de l'agglomération lausannoise.

Une synergie qui trouve en la convention signée en 1996, entre Genève et Vaud, – qui inaugurerait la première collaboration en matière de statistiques publiques en Suisse – un précédent sur le plan de l'échange d'information et du dialogue en tous cas. D'autre part, si le SCRIS élabore déjà les statistiques en matière de chômage et de perspectives démographiques pour le canton de Neuchâtel, des discussions sont actuellement en cours en vue d'une collaboration plus intensive.

Place à «Statistique Vaud»

Le SCRIS, un service qui est de plus en plus appelé à travailler avec des partenaires vaudois et non-vaudois, ce qui a conduit

Jean Campiche à substituer «Statistique Vaud» à l'énigmatique SCRIS dans l'usage courant, car «personne ne parvenait à deviner quel canton je représentais lorsque je participais à des séances de travail réunissant des collègues suisses.» Une ouverture qui déborde les frontières suisses puisque le SCRIS a inauguré en 2002 une collaboration avec Genève et la région française Rhône-Alpes. Collaboration qui s'est traduite par la création d'un *Observatoire statistique transfrontalier* abordant 14 thèmes dont notamment les mouvements de la population, les marchés du travail ou le logement. Une abondance de données qui seront insérées dans PISE et qui sont susceptibles d'intéresser autant les autorités que les entreprises spécialisées dans l'aménagement du territoire, dans le développement ou dans la construction.

Annika Gil

*Chaque année, la cinquantaine de clubs rattachés à la fédération faïtière «Swiss.movie» organise des concours internes dont les meilleures réalisations participent à un concours national. Les films primés sont ensuite projetés lors de 3 festivals régionaux. Le grand festival annuel de Spiez qui cette année aura lieu du 28 au 31 mai, réunit les films médaillés des trois régions. Infos: www.swissmovie.org ou sur www.ccvaf.ch, le site du club de Fribourg, le plus complet selon Daniel Richard.

Le Grand Conseil à Avenches

A l'approche du 14 avril, son anniversaire, le Parlement vaudois montre que 200 ans d'âge n'affectent ni sa mobilité, ni son ouverture.

Le 8 avril prochain, le Grand Conseil tiendra ses assises à Avenches, au Théâtre de la cité romaine, dans l'un des districts les plus éloignés, géographiquement parlant, du chef-lieu. Une volonté d'aller à la rencontre des régions du canton est à l'origine de cette démarche initiée par le Bureau du Grand Conseil. Il s'agit aussi d'un acte symbolique à l'approche

du Bicentenaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération et de la commémoration du 14 avril 1803, date de la première session du Parlement vaudois.

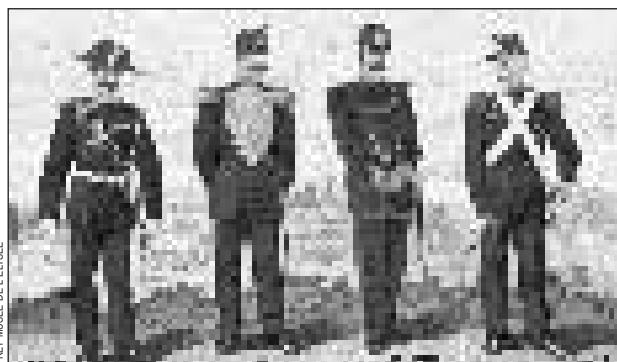
Le Conseil d'Etat sera présent in corpore. Les autorités du district participeront activement à la séance de l'après-midi. Elles présenteront notamment l'état de la collaboration intercantonale, domaine dans lequel la Broye est pionnière. Les travaux parlementaires débiteront à 9h30. Une partie officielle, à 14h15, sera suivie, à 14h30, de deux séances à thèmes, sur la collaboration intercantonale et sur le développement économique et le tourisme. En fin de journée, le Haras fédéral d'Avenches accueillera une partie récréative.

La Gendarmerie fête aussi son bicentenaire

Bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération, l'année 2003 est aussi l'anniversaire de la Gendarmerie vaudoise. Depuis 1803, plus de 4150 gendarmes se seront succédé pour assurer l'ordre public et faire respecter les lois dans le canton. La Police cantonale ne manquera pas de marquer l'événement et elle n'a pas chômé pour le préparer: à une participation aux diverses festivités officielles du Bicentenaire cantonal s'ajouteront fêtes, expositions, tirs et sorties qui réuniront public, policiers et retraités de la gendarmerie. Petit tour du programme:

Le gala d'ouverture aura lieu samedi 12 avril, au Palais de Beaulieu, à 20h30, avec le concert annuel de la Fanfare de la police cantonale vaudoise, en présence du président du Conseil d'Etat Jean-Claude Mermoud. Ce sera aussi jour de lancement pour le CD «Bicentenaire gendarmerie».

La cérémonie de clôture est fixée au 19 décembre, sur la place du Château, à Lausanne, à 16h30, avec notamment l'assermentation des aspirants et les



Même si le port de la moustache se retrouve à l'identique, impossible de confondre un gendarme vaudois d'époque (2^e depuis la gauche) avec ses homologues genevois (1^{er}), neuchâtelois (3^e) ou valaisan (4^e).

promotions. Défilés, tambours et salves ne manqueront pas lors de ce moment solennel.

Entre ces deux dates, la cohésion et l'esprit de corps seront favorisés par une journée récréative des familles (7 juin au Musée militaire vaudois), une journée sportive (27 août, au Mont-sur-Lausanne), une journée avec les retraités de la gendarmerie (en septembre à Morges et à Lausanne) et le tir du bicentenaire (1^{er} octobre, au stand de Vernand).

Pour un public plus large, uniformes, objets, armes et photos exposés au musée militaire vaudois, au Château de Morges, per-

mettront de remonter les 200 ans d'histoire de la gendarmerie.

Et pour mieux prendre conscience du chemin parcouru, chacun pourra librement visiter les grands centres de police actuels, avec expositions et démonstrations diverses, voire «tours» en véhicule de police, lors de journées «portes ouvertes» (30 août: Blécherette, 13 septembre: Yverdon, 18 octobre: Bursins, 25 octobre: Rennaz). De cette année 2003, une trace restera: un livre du Bicentenaire, *La gendarmerie vaudoise et ses acteurs au quotidien. Nos racines et nos ailes*, sera publié prochainement.

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Etudes pour l'agrandissement de gymnases et d'écoles professionnelles

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs présentant au Grand Conseil différents projets de décrets accordant des crédits permettant de lancer les études nécessaires à l'élaboration des projets d'agrandissement des bâtiments des gymnases et des écoles professionnelles afin de faire face à la croissance démographique. Il s'agit des sites de Nyon (gymnase et école professionnelle commerciale), Burier (gymnase et école professionnelle commerciale), Aigle (école professionnelle commerciale) et Yverdon (Centre professionnel du Nord vaudois).

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 316 34 00 – Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 28

Critères de répartition de l'aide financière aux communes dans le domaine scolaire

Le Conseil d'Etat a adopté le projet d'arrêté fixant pour 2003 les critères de répartition de l'aide financière aux communes prévue à l'article 114a de la loi scolaire du 12 juin 1984. Le montant à répartir s'élève à 43'318'086 francs et, conformément au décret du 14 décembre 1999 fixant les modalités financières transitoires du projet EtaCom, il est financé par toutes les communes en fonction de leurs capacités financières.

Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01 – ou Michel Cardinaux, constructions scolaires, 021 316 30 20

Mise en oeuvre du projet triangulaire

Dans sa réponse à l'interpellation du député Xavier Koeb relative aux difficultés liées à la mise en oeuvre du projet triangulaire, le Conseil d'Etat apporte des réponses circonstanciées aux interrogations du député. Les difficultés relatives à la mise en oeuvre du projet triangulaire «Sciences Vie Société» de collaboration entre l'UNIL, L'UNIGE et l'EPFL y sont mises en évidence. Le Conseil d'Etat demeure toutefois confiant dans la réalisation de ce projet majeur pour la place universitaire lausannoise. Il examinera les scénarios prévus par l'Université en vue de la consolidation des structures d'enseignement et de recherche de l'UNIL impliquées dans les sciences biomédicales et cliniques. Il insiste également sur la nécessaire collaboration entre l'UNIL et l'EPFL.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 01.

Mise en consultation de la loi sur la Haute école spécialisée (LHESV)

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la formation et de la jeunesse à mettre en consultation jusqu'au 2 mai le projet de loi sur la Haute école spécialisée (LHESV). Cette loi organise, au plan cantonal, la mise en oeuvre des deux conventions intercantionales HES-SO et HES-S2 dans la perspective de leur future intégration à une convention intercantonale unique. La LHESV est une loi cadre guidée par un principe de convergence qui organise le réseau formé par les quatre établissements cantonaux et les six institutions privées constituant la Haute école spécialisée vaudoise. Elle vise notamment à offrir une organisation juridique aux écoles, à donner un statut légal à l'actuel office de la HESV et à permettre au Canton d'exercer ses compétences dans les domaines non couverts par les deux conventions HES-SO et HES-S2.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 06; Alain Garnier, chef de l'office de la HESV a.i., 021 316 63 20.

Modification du règlement des gymnases

Le Conseil d'Etat a adopté les modifications du règlement des Gymnases faisant suite, notamment, au bilan du nouveau système des études gymnasiales introduit en 1997. Ce bilan a été effectué en 2001-2002 en y associant tous les maîtres et élèves. Les principales modifications portent sur l'organisation de l'année scolaire en 3 trimestres et sur une légère diminution du nombre minimum de contrôles notés à effectuer dans l'année. De plus, lorsqu'un élève est promu malgré une insuffisance à son bulletin (cas limites ou circonstances particulières), il a toute l'année pour faire ses preuves et n'est donc plus astreint à une condition au 1er semestre.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 316 34 00.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Convention sur le Centre médical de Lavey-les-Bains

Le Conseil d'Etat a décidé de signer la Convention passée entre les actionnaires du Centre médical de Lavey-les-Bains le 27 février dernier. Celle-ci assure la reprise du Centre médical par la Société Les Bains-de Lavey S.A. Le Conseil d'Etat s'engage par ailleurs à demander un crédit financier de Fr. 1'800'000.– au Grand Conseil en guise d'aide à l'assainissement de la situation financière du Centre médical.

Luc Schenker, Hospices cantonaux, 021 316 50 06

Audit complémentaire dans trois CSR: réponse à la Municipalité de Lausanne

Le 22 novembre dernier, la Municipalité de Lausanne réagissait auprès du Conseil d'Etat au sujet de la mise en oeuvre de l'audit complémentaire à Lausanne et dans deux autres Centres sociaux régionaux (CSR) du canton. Ayant pris connaissance d'un avis de droit de Me Ziegler relatif aux directives en vigueur, le gouvernement a répondu à l'exécutif lausannois.

Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, 021 316 50 06 ou 079 310 84 27

Convention 2003 sur les tarifs des soins

Le Conseil d'Etat a approuvé la Convention 2003 fixant les tarifs des prestations de soins par les Etablissements médico-sociaux et les divisions pour malades chroniques des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation. Cette Convention voit une augmentation de 4% des forfaits de soins à charge des assureurs-maladie, dont une partie sert à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble du personnel. Outre l'apport de précisions dans le texte, la convention introduit une garantie de qualité afin de s'aligner sur les exigences légales en la matière.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Modification de la loi sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) modifiant la loi du 2 novembre 1999 sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

(LE). Cette modification vise à adapter cette loi à la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. En effet, l'article 23 LE renvoie à des articles (rémunération, caisse de pensions, vacances et congés) du Statut de la fonction publique qui a été abrogé au 1er janvier 2003.

Mme M. Girardet, Affaires ecclésiastiques, 021 316 40 72 –

Me C. Maurer, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 70

DINF

Département des infrastructures

Demande de crédit pour deux chantiers routiers au Pays d'Enhaut

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder deux crédits pour des chantiers routiers au Pays-d'Enhaut. Le premier, d'un montant de 1,7 million de francs, est destiné à la reconstruction du pont enjambant la Sarine à Château-d'Ex; après ces travaux, le pont permettra le passage de camions de 40 tonnes. Le second crédit, de 580'000 francs, permettra d'améliorer la sécurité de la route entre le pont de la Tine (commune de Rossinière) et la frontière avec Fribourg.

*Service des routes, M. Alain Muller, 021 316 70 97
et M. Pierre Favre, 021 316 70 86.*

DEC

Département de l'économie

Projet de loi sur le tourisme: résultat de la consultation

Les résultats de la consultation publique relative à l'exposé des motifs et projet de loi sur le tourisme ont fait l'objet d'une minutieuse étude du Service de l'économie et du tourisme. Ce projet, qui tend à intégrer la politique touristique à la politique de développement économique et propose divers moyens d'y parvenir ainsi qu'une analyse des défis à relever, a été, en règle générale, très bien accueilli. En revanche, l'instauration d'une taxe de tourisme payée par les bénéficiaires de l'activité touristique – ainsi que les modalités de sa perception – ont rencontré de fortes résistances, tant des milieux intéressés que des communes. Dans ces conditions, un groupe de travail – réunissant les milieux touristiques, économiques et des représentants des communes – a été créé, afin de déterminer une méthodologie pour la suite de la révision de la loi.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021 316 63 99



Des mots pour le dire et jeux de mots

A découvrir sur la scène de La Grange de Dorigny, le réalisme fantastique de Federico Garcia Lorca et les pérégrinations lexicales de Ghérasim Luca.

Au menu du théâtre de La Grange de Dorigny, deux auteurs dont le rapport à l'écriture se complète, entre grincements de dents et bonheur linguistique.

La maison de Bernarda Alba

Deux mois avant d'être exécuté par les Franquistes, Federico Garcia Lorca écrit *La maison de Bernarda Alba*, du fond de sa cellule. Dernier volet de sa «trilogie rurale», après *Noces de sang* (1932) et *Yerma* (1934), cette pièce plonge le spectateur dans une Espagne qui s'apprête à basculer dans la guerre civile, exaspérée par l'injustice, les préjugés et la morale catholique. Sa trame? Une riche veuve choisit de se cloîtrer avec ses cinq filles célibataires dans sa maison afin de respecter les convenances du deuil. Huit ans d'enfermement qui protégeront ses filles des mâles tentations et les empêcheront de devenir adultes.

La Révolution sans personne

Alors âgé de 30 ans, Ghérasim Luca (1913 - 1994) débarque à Paris où il décide d'abandonner le roumain et de n'écrire plus qu'en français. Une langue nouvelle qu'il explore et s'approprie en jouant. Mots inventés, sons détournés et autres virages poétiques donnent alors naissance à une autre langue, percutante et simple. Les pérégrinations de Luca ont inspiré à la Compagnie française *Le Larynx* un spectacle conçu comme un jeu sur la langue française, entre poésie et sourires. — *Com./AG*

«*La maison de Bernarda Alba*», de Federico Garcia Lorca, dans une mise en scène d'Andrea Novicov, du 11 au 23 mars. «*La Révolution sans personne*», de Ghérasim Luca, par la Cie *Le Larynx* (Marseille), du 10 au 13 avril. Horaires: mardi, mercredi et jeudi: 19h; vendredi et samedi: 20h30, et dimanche: 17h. Location Service culturel Migros Vaud, 021 318 71 71.



Dans la mise en scène d'Andrea Novicov, les personnages de «*La maison de Bernarda Alba*» évoluent telles des marionnettes, misérables et étriquées, confinés dans la peur d'enfreindre les conventions sociales.

Un stage pour parler français avec G. Luca

Afin d'explorer de nouveaux terrains d'échange ville/culture, la Grange de Dorigny, la Compagnie du Larynx et le Centre socioculturel de la Bourdonnette propose un stage théâtral ouvert à tous dès l'âge de 14 ans. Son objet? Découvrir les variations poétiques du langage à partir des textes de Ghérasim Luca (voir

ci-dessus). Animé par les comédiens de la Cie du Larynx, ce stage permettra d'explorer l'émergence de la voix et de la parole, d'improviser autour d'une séquence de mots et de situer son corps dans l'espace.

Dates: samedi 29 et dimanche 30 mars, de 14h à 18h, samedi 5 et dimanche 6 avril, de 14h à 18h. Centre socioculturel de la Bourdonnette, Lausanne. Inscriptions: 021 692 21 12 ou 021 625 61 28 (répondeur); e-mail: culture@sasc.unil.ch.

Expositions

EPFL, Ecublens. e2 contest *Voyage dans la condition urbaine*. Concours international invitant étudiants et architectes à réfléchir à l'entre-deux urbain. Bâtiment SG, foyer de l'auditoire, niveau 2. Jusqu'au 25 mars.

Musée cantonal des Beaux-Arts et collection de l'Art Brut, Lausanne. *Louis Soutter et les modernes; Louis Soutter et la musique*. Deux expositions pour un artiste, aussi génial dessinateur que peintre inattendu. **Week-end musical:** à la C Collection de l'Art brut, samedi 15 mars, à 17h et 20h et dimanche 16 mars, à 17h. Au programme: Bach et Schumann interprétés par le Quatuor Athena. Jusqu'au 4 mai.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *No man's land*. Photographies de Lynne Cohen. **Visites commentées gratuites:** dimanche 30 mars, à 15h et 16h. Jeudi 27 mars, à 18h30, **conférence de Christophe Blaser**, conservateur adjoint du musée: «Le paradigme architectural dans la photographie et l'art d'aujourd'hui». Jusqu'au 30 mars.

Musée historique de Lausanne. *Disparition et invention d'un paysage*. Photographies de Claude Huber qui rendent compte de la transformation d'un paysage, celui du site universitaire et polytechnique de Dorigny, à Ecublens (1996 et 2002). Ma-je: 11h-18h (17h ven-dim) Jusqu'au 10 août.

Conférences

«*Foi et humour: peut-on rire de sujets religieux?*», par Pierre Bühler, dans le cadre des *Théo-café*s, mardi 25 mars, de 19h45 à 20h45, au Milan, bd de Grancy 54, Lausanne. Entrée libre.

A propos d'une spectaculaire lecture ou de la lecture haute, de Jacques Roman et **Sur la lecture**, de Marcel Proust. Lecture public par Jacques Roman, jeudi 20 mars, à 20h. **Mes passages clandestins**, ballade littéraire par Jean-Louis Kuffer, jeudi 27 mars, à 20h. Palais de Rumine, Lausanne.

Spectacles

Les Muses orphelines, de M. M. Bouchard, par la Cie Athanor, en collaboration avec *L'Oriental de Vevey*. Trois sœurs et un frère passent 24 heures ensemble. A la recherche de la mère, grande absente. Centre pluriculturel d'Ouchy, du mer. 26 mars au dim. 6 avril, à 20h30, dim. à 17h, relâche 3 avril. Tél.: 021/616 26 72.

Rufus se la raconte, de et avec Rufus. Treize histoires-remèdes que l'on se raconte quand les bleus apparaissent l'âme. Théâtre de Grand Champ, Gland, vendredi 28 mars, à 20h30. Tél.: 022 364 13 64.